



PLURIEL (LES)

Bulletin de la section départementale du Calvados du SNUipp
 206, rue Saint Jean - BP 53025 - 14 017 CAEN CEDEX 2
 Tél. : 0231722925 — Télécopie : 0231345401

courriel : snu14@snuipp.fr • site : <http://14.snuipp.fr>
 • Directrice de la publication : Cécile RIBES • Prix du numéro : 5 €
numéro 292 - juillet - août - septembre 2015

Ce numéro contient deux encarts : paginé de 1 à 8 pour l'un ; non paginé pour l'autre

• Impression par CAEN REPRO — 14280 St CONTEST • CPPAP 0 917 S 07447



Vous coûtez trop cher

p 2

Promotions

p 5

SNUipp
La section du Calvados
 p 2 et 3

Repartir de l'imagerie **CAEN CTC**



PRESSE
 DIGITALE
 LE PORT

DÉPOSÉ LE 23 SEPTEMBRE

Mauvais rêve

Il y a quelques semaines la 2^e journée de prérentrée était supprimée, la ministre reconnaissait que les enseignants du primaire étaient sous-payés, elle réaffirmait sa grande confiance dans les enseignants, ce qui ne coûte rien... Et voilà que de braves juges de la Cour des comptes, qui n'ont jamais mis leurs grands sabots dans une classe décrètent : il faut travailler plus, vous êtes trop payés!

On croit rêver! On aimerait soudain connaître l'indice de leur échelon, le montant de leurs primes perçues, de leurs frais de déplacements... L'Éducation nationale est en pleine crise de recrutements dans le primaire comme dans le secondaire, malgré un taux de chômage croissant. Pourquoi? Un concours exigeant, une dévalorisation de la profession, des conditions d'exercices difficiles, des salaires décourageants...

Pourtant, nous exerçons un métier passionnant, riche en recherches, en découvertes et en échanges. Exigeons des salaires à la hauteur de nos compétences et de notre engagement. Exigeons le respect des engagements présidentiels et ministériels. Exigeons de travailler dans de bonnes conditions avec des effectifs réduits, un RASED complet, des remplacements assurés, la fin des harcèlements tatillons. Construisons ensemble, comme une étape, la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre prochain..

■ **Laurence GUILLOUARD.**

Vous nous coûte trop cher

Nous avons sans doute tous manqué de nous étouffer avec notre œuf à la coque à la diffusion de la déclinaison médiatique du dernier rapport de la Cour des comptes sur le coût de la Fonction publique. « Quels profiteurs quels nantis ! » Et puis tout à coup, une lumière: « Mais c'est aussi de nous dont on parle et de nos gros salaires de professeurs des écoles ». Espérons, pour leur santé, que nos camarades retraités ont écouté ça d'une oreille distraite. Pour paraphraser M. Audiard: « Tu t'rends compte en pleines négociations salariales, y frappe à la porte et paf un bourre-pif ! » Si pour parler salaire dans le secteur privé on énonçait le même genre de généralités, tout le monde sourirait et demanderait qui, dans quelles branches, quelles entreprises, quels emplois? Quand il s'agit de la Fonction publique pas du tout, du directeur de cabinet au lumpenprof-létariat des contrats précaires du MEN tous dans le même panier idéologique, dans la même dénonciation populiste. Soyons sérieux. Même la très libérale OCDE montre dans ses rapports « regards sur l'éducation » le très faible niveau des salaires des enseignants du 1^{er} degré en France. Ils révèlent aussi un plus

grand nombre d'heures de cours annuel (924 heures), un bien plus grand nombre d'élèves par classe et par enseignant que les pays comparables (même que les très libéraux États-Unis), plus que la moyenne des pays de l'OCDE. Il y a seulement quelques mois la même Cour des comptes rapportait la faiblesse de nos revenus. La vérité est qu'en terme de salaire et de conditions de travail nous sommes vraiment dans le bas du tableau. Les plus timorés évoquent autour de 20 % à rattraper! Après 5 années de blocage des salaires et une quinzaine d'années de perte du pouvoir d'achat, nos salaires de départ ont une fâcheuse tendance à se rapprocher du SMIC (1,3 fois). En fait c'est dans les années quatre-vingt que les politiques salariales de l'État ont déclenché ce phénomène de « prolétarianisation » du métier. En salaire et en pension nets ils ont même baissé puisque les cotisations sociales ont augmenté. Dans son « regards sur l'éducation » de 2014 l'OCDE conclut page 520: « Pour attirer les meilleurs candidats vers la profession d'enseignant, les pays doivent non seulement proposer des salaires appropriés, signe aussi que les enseignants sont valorisés dans la société,

mais également offrir un environnement où les enseignants jouissent d'autonomie pour exercer leur profession et peuvent jouer un rôle direct dans l'amélioration du cadre scolaire. »

Des positions parfaitement idéologiques et doctrinaires relevant davantage du credo que de la raison, des calculs cyniquement politiques ont, depuis trente ans rudement éprouvé la profession. Car enfin si l'on veut parler argent nous n'achetons pas de châteaux en Espagne, d'îles en Grèce ou de riad au Maroc, nous n'ouvrons pas de compte aux Caimans, en Suisse ou au Luxembourg et nos revenus profitent par ailleurs directement et intégralement à l'économie française. Il ne devrait y avoir aucune gêne à réclamer son dû, le fruit de son travail, de son investissement professionnel et très souvent personnel. Ne laissons personne, au titre de quelque doctrine que ce soit, nous ébranler dans cette certitude que nous méritons une réelle revalorisation de nos salaires.

■ **André SALAÛN.**

● ● ● ● ● ● ● ●
Extrait de « regards sur l'éducation » – OCDE 2014



Cécile Ribes
Adj. P.Mendès-France - Vire
Trésorerie
1 jeudi sur 2

La section du Calvados

SNUipp 14 - 206, rue St Jean - BP 53025 - 14017 CAEN CEDEX 2

Tel : 02 31 72 29 25 - Télécopie : 02 31 34 54 01 - snu14@snuipp.fr

Vous pouvez nous joindre aussi le mercredi après-midi de 14 heures à 16 heures 30

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.




André Salaün
Directeur Vieux-Fumé
Revendicatif - contrats aidés -
direction
lundi



Aude Gautier
Adj. EMPU J. Vilar - Ifs
CAPD - CHSCT
lundi



Françoise Tison
Adj. EMPU - Ouistreham
CAPD - carte sco.
Mercredi matin - vendredi A-midi



François Audirac
MATICE - Montchamp
CAPD - site WEB
vendredi

Docteur, j'ai des O.R.S

Nos « obligations réglementaires de service » nous sont fréquemment rappelées dans les circulaires et réunions de rentrée et nos « 108 heures » présentées comme une source inépuisable...

Mais quel que soit la présentation de « l'ordonnance », le compte n'est pas bon :

Pour bien faire métier, pour le « quotidien » de la classe

(préparation, corrections...) et « l'exceptionnel » (nouveaux programmes, EMC... nos ORS ne suffisent pas, tous le savent...

36 heures	APC
24 heures	Identification des besoins organisation des APC, [...]
● ● ● ●	Pré-pré rentrée quasi indispensable
24 heures	Travaux en équipes Relations avec les parents Suivi des projets élèves
● ● ● ●	Conseil des maîtres au moins une fois par trimestre
18 heures	« Formation »
● ● ● ●	Conseil de cycle par trimestre
6 heures	Conseils d'école
● ● ● ●	Nouveau conseil « école - collège »...
● ● ● ●	Projet d'école à élaborer ou réaliser
● ● ● ●	Fête d'école et plusieurs projets spécifiques
● ● ● ●	PPMS, DUER,...

...Et un raton laveur...

On dépasse les 108 heures

Cette rentrée 2015 donne un coup de chaud dans les écoles :

- plus le droit à une pré-prérentrée ;
- plus de liberté sur les dates « journée de solidarité » ;
- guère de choix quant au positionnement des animations pédagogiques.

Et plus de possibilité d'avoir une autorisation de rendez-vous médical « sur le temps de classe », voire sur le temps « concertations » au prétexte que ces demandes devenaient trop nombreuses ! Dans quel monde vivent ceux qui parlent « ORS » mais peu RESPECT ! Qu'ils nous donnent les coordonnées des spécialistes auprès desquels il est facile d'avoir un rendez-vous un mercredi après-midi ou un soir ! Un seul remède convient : revenir à une posologie des 108 heures décidée en conseil des maîtres !

■ **Laurence TOUROULT.**
Secrétaire du CHSCT-D

Venez échanger débattre,
dans les infos syndicales,
déductibles des 108 heures

Lieux et dates prochainement sur le site.





Carte scolaire de rentrée

La nouvelle procédure de prise en compte des revenus de la population des communes (quintile), mise en place à la rentrée 2015, a déjà pour conséquence une justification par l'administration de classes surchargées. Sous prétexte de familles socialement favorisées, 29 élèves par classe ne posent pas de problème à l'administration, surtout en maternelle.

Or, nous le voyons dans nos classes, de tels effectifs portent forcément préjudice aux conditions d'apprentissage mais aussi à nos conditions de travail.

L'arbitrage par les quintiles devrait au contraire permettre l'implantation des dispositifs « plus de maîtres que de classes », d'« accueil et scolarisation des élèves de moins de trois ans », des effectifs réduits, un RASED complet pour les écoles situées dans les communes défavorisées. Mais à la place, on nous culpabilise et on nous dit de nous serrer la ceinture!

Pour le SNU-ipp-FSU aucun élève ne doit être sacrifié au nom d'une soi-disant égalité. ■ **Françoise TISON.**

.....
Compte-rendu du groupe de travail sur le site snu14@snuipp.fr



Évaluation CE 2.....

La circulaire de rentrée 2015 rend les évaluations CE2 obligatoires, et la passation doit se faire au cours des premières semaines de l'année.

Par contre, la nature et le nombre d'évaluations relèvent de la liberté pédagogique des équipes. Des fiches ressources sont en ligne, cependant leur accès est difficile : des fiches mal intitulées, des erreurs dans les consignes et les passations.

De plus, même si certains IEN du Calvados l'exigent, aucune remontée des résultats n'est obligatoire. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations doivent rester au niveau de l'école. Elles sont un outil pédagogique au service de l'enseignant et des élèves. Elles peuvent être une aide dans la conduite de la classe et notamment dans l'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés, et ne doivent en aucun cas constituer un

outil d'évaluation des écoles et du système scolaire.

Le SNUipp-FSU dénonce ce dispositif national d'évaluation à moindres frais : coûts d'impression à la charge des collectivités, comme pour les documents d'accompagnement des programmes de maternelle. Il est impensable d'envisager un tel support pédagogique sans une impression papier.



La page des élu-e-s du personnel

Promotions 2015-2016 - CAPD le 13 octobre

QUAND EST-ON PROMOUVABLE, PROMU-E ?

Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. Le rythme des promotions est différent selon l'échelon. Pour être promu-e, il faut être promu-e. Pour être promu-e, il faut avoir une ancienneté suffisante c'est à dire le nombre d'années requis dans l'échelon. Par exemple, pour être promu-e à l'échelon 8 des PE, il faut une ancienneté minimale de 2 ans et demi dans l'échelon 7.

QUEL BARÈME POUR ÊTRE PROMU-E ?

Les promouvables à un échelon donné sont classés, par l'administration, en trois catégories (au grand choix, au choix, ou à l'ancienneté) selon un barème départemental qui prend en compte l'AGS (ancienneté générale des services), la note d'inspection et éventuellement un correctif de note lorsque celle-ci est ancienne. Seule une partie des promouvables sera promue :

- Parmi les promouvables au grand choix, 30 % seront promus ;
- Parmi les promouvables au choix. 51% seront promus ;
- Tous les promouvables à l'ancienneté seront promus.

L'ensemble des promotions de l'année scolaire est étudié en CAPD une fois par an, en fin d'année civile.

PROMOTIONS PE	CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETÉ
1 AU 2	automatique : 3 mois		
2 AU 3	automatique : 9 mois		
3 AU 4	automatique : 1 an		
4 AU 5	2 ans		2 ans 6 mois
5 AU 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 AU 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 AU 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 AU 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 AU 10	3 ans	4 ans	5 ans
10 AU 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

COMMENT ÊTRE PROMU-E À LA HORS CLASSE ?

Tous les PE dès le 7^e échelon sont promouvables à la hors classe. En réalité, l'accès à la hors classe n'est possible, au mieux, qu'à partir du 10^e échelon. Aucune demande n'est à déposer.

Fiche de contrôle syndical.....

NOM – PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

FONCTION – POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE – MAIL

ÉCHELON ACTUEL

DEPUIS LE

AGS PROF. ÉCOLE AU 31 AOÛT 2015

NOTE PÉDAGOGIQUE

DEPUIS LE

Pour les collègues non-syndiqués, adressez une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réponse.





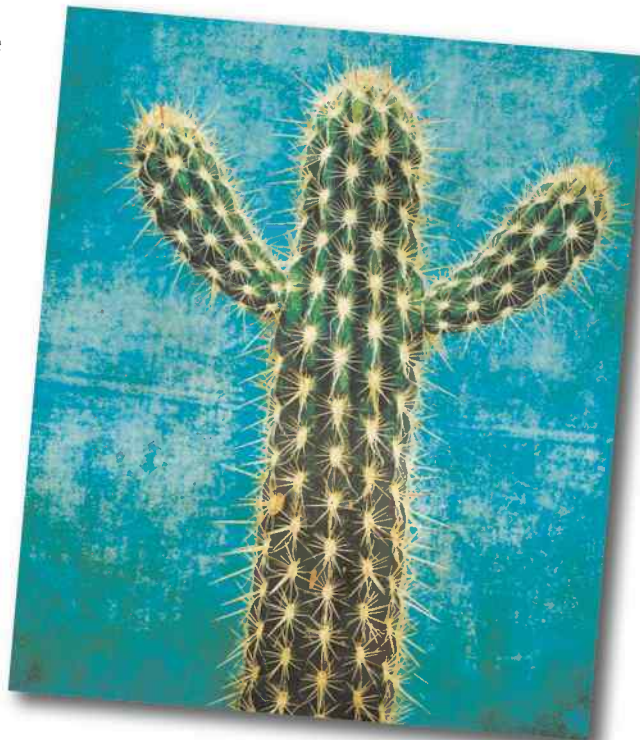
Au maire de Chilly-Mazarin (Essonne), qui va laisser des enfants le ventre vide. Pour cette rentrée, les enfants musulmans devront rester le ventre vide lorsque du porc sera au menu... Le maire en a décidé ainsi, faisant de Chilly la 3^e ville à faire ce choix discriminant, après Wissous et Chalon-sur-Saône. La course à l'exclusion continue.



Victimes de violences verbales, physiques, diffamations dans la presse... Aucun de nous n'est à l'abri d'une agression. Le SNUipp-FSU rappelle que la loi dispose que : [...] *la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victime dans l'exercice de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* L'agent victime de préjudices liés à l'exercice de ses fonctions doit en tout premier lieu les signaler à son supérieur hiérarchique. En cas de difficulté, ayez le réflexe SNUipp : 02 31 72 29 25

Circo, RASED, CLIS

Transférées sans avoir été consultées, deux collègues du RASED de Bretteville l'Orgueilleuse ont dû faire leur rentrée à l'école de Tilly sur Seullès. Ces mutations sont la conséquence de la réorganisation des bassins d'éducation autour des collèges référents. C'est tout un travail d'équipe et des liens privilégiés tissés avec les parents qui se trouvent brisés. Tout est à reconstruire ! Le groupe scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse et surtout ses élèves, se retrouvent privés de ressources humaines et pédagogiques sur site indispensables à un groupe scolaire d'une telle dimension (18 classes). L'intercommunalité de Thue et Mue regrette fortement cette décision, d'autant plus qu'elle venait d'investir 15 000 euros dans la réfection des locaux du réseau d'aide. Elle a été mise devant le fait accompli.



Loin des ambitions affichées par le gouvernement, le message envoyé par l'institution relève d'un véritable mépris tant pour les conditions de travail des agents que pour la réussite des élèves les plus en difficulté mais aussi par la non prise en compte des collectivités qui méritent tout à la fois concertation et considération.

■ Audrey MOULIN — François TOUYON.

Taux de remplacement Diminution au fil des générations

Ce n'est pas une surprise... Selon une étude de la DRESS de juillet 2015, le taux de remplacement du salaire par la retraite recule dans notre pays.

L'analyse porte sur les retraités vivants au 31 décembre 2012 et ayant connu une carrière complète. Pour les retraités de droit direct nés en 1946, le taux de remplacement médian du salaire net moyen de fin de carrière pour la retraite s'élève à 74 % pour les hommes et 72,5 % pour les femmes. Mais les écarts sont importants : 10 % des retraités perçoivent une pension

correspondant à 53,4 % de leur salaire moyen de fin de carrière alors que 10 % d'entre eux reçoivent une pension supérieure à 92,5 %, et pour un quart d'entre eux 64 %. Le taux de remplacement est un peu plus élevé pour les anciens salariés du privé (1,7 point de différence).

De recul en recul. Au fil des générations



(nées entre 1936 et 1946), le différentiel salaire-pension a augmenté et le taux de remplacement médian a diminué: moins 7,3 points pour le public, moins 3,4 points pour le privé. La DREES analyse cette baisse par les effets des contre-réformes (1993, 2003, 2010 et 2013) qui ont accru dans le secteur privé le nombre d'années retenues pour le calcul (base de vingt-cinq meilleures années au lieu de dix), et pour tous ont retardé l'âge de départ à la retraite et augmenté la durée validée requise pour le taux plein. L'indexation des pensions qui se fait depuis 1993 sur les prix au lieu des salaires a pour conséquence de baisser les pensions et de déconnecter retraités et salariés, gommant ainsi

la conception de la pension comme salaire continué. Les retraités du privé et les polypensionnés subissent également la diminution du taux de remplacement au niveau des complémentaires. Depuis, les réformes successives des retraites, les mesures fiscales régressives, le gel des pensions, ont contribué à amputer davantage le pouvoir d'achat des retraités. L'action est plus que jamais nécessaire: c'est le sens de la carte-pétition que les retraités et les organisations syndicales et associations du groupe des neuf vont remettre en nombre pour le 1^{er} octobre à François Hollande pour exiger notamment l'amélioration du pouvoir d'achat.

■ **Marc LE DISERT.**

Nouvelle mobilisation des retraité-e-s

mois; prime de 40 euros, environ 10 centimes d'euros par jour!



À cette période de rentrée scolaire pour les actifs, les retraité-e-s repartent en campagne pour mobiliser, expliquer que l'austérité et la précarité qui touchent plusieurs milliers d'entre eux et qui en guettent un plus grand nombre nécessitent non pas des plans d'urgence mais une vraie réforme des retraites.

Pouvoir d'achat, santé, aide à l'autonomie, Sécurité sociale, rien ne va plus!

Les augmentations du coût de la vie — gaz, électricité, transports, santé... — amputent de manière dramatique le budget de celles et ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1000 euros par mois pour plus de 10 % des retraités — une majorité de femmes seules perçoivent moins de 600 euros par mois.

Vivre et vieillir dans la dignité sans faire l'aumône

En 2015, la prime exceptionnelle annoncée par M. Valls est versée aux retraités touchant moins de 1200 euros par

Retraité-e-s en campagne de mobilisation

C'est un appel aux retraité-e-s mais aussi aux actifs pour nous retrouver sur les lieux de diffusion de tracts et cartes-pétitions s'adressant au président de la République. Marchés de Bayeux, Caen Saint Pierre, Saint Sauveur, Boulevard Leroy, dans la semaine du 21 au 27 septembre.

■ **Denise DE MONTE.**

Signez et faites signer LA CARTE-PÉTITION à l'adresse du président de la République.

Manifestation
Mardi 29 septembre Préfecture
10 heures 30

à l'appel de :

FSU - FGR - CGT - Solidaires - CFTC - CGC

- **Stop au gel des pensions**
- **Augmentation du pouvoir d'achat**
- **Mise en œuvre d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et prise en charge de la perte d'autonomie**
- **Développement des services indispensables à une vie digne.**

15^e
UNIVERSITÉ

d'automne du **SNUipp-FSU**
16-17-18 octobre 2015 | Port leucate

Adhésion 2015-2016

Rappel : 66% de déduction fiscale

(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE JEUNE FILLE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE



INSTITUTEUR

PROFESSEUR DES ÉCOLES

PEGC

AUTRES SITUATIONS

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

Echelon	INSTIT Adjoint	INSTIT Directeur 2 à 4 classes INSTIT Coordinateur - IMF INSTIT Adjoint spécialisé	INSTIT Directeur 5 à 9 classes INSTIT Conseiller pédagogique	INSTIT Directeur 10 classes et plus INSTIT Directeur spécialisé	PE Adjoint	PE Directeur 2 à 4 classes PE Coordinateur - IMF PE Adjoint spécialisé	PE Directeur 5 à 9 classes PE Conseiller pédagogique	PE Directeur 10 classes et plus PE Directeur spécialisé	PE Hors classe	PEGC Classe normale	PEGC Hors classe PEGC Classe exceptionnelle	Départé Cotisé parental	Rétaillé Instituts	Rétaillé Professeur des écoles	Étudiant (M1, M2), Assistant d'éducation, EVS, AVS	PES
Ech 1											182	104	104	106	30	106
Ech 2											194					
Ech 3					118	125	129	132			206					
Ech 4					125	131	135	138	190		219					
Ech 5					131	138	142	145	205		232					
Ech 6					139	146	150	152	218	125						
Ech 7					147	155	159	161	231	131						
Ech 8	125	132	136	139	158	165	169	171		137						
Ech 9	131	128	142	145	168	175	179	182		144						
Ech 10	139	146	150	153	181	188	193	195		152						
Ech 11	152	160	164	167	195	202	205	208		162						

IMPORTANT DE VOTRE COTISATION €

Collègues à temps partiel :
quantité à appliquer sur le montant de l'adhésion :
 50% 75% Autre (préciser)

PAIEMENT COMPTANT PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Les prélèvements s'effectuent le 15 octobre à 14h00.
Nombre de prélèvements mensuels possibles : 9

La Société Départementale de Calvados de l'Enseignement de l'Éducation de la Petite Enfance de la Région de la Seine-Normandie est une association loi 1901. Les cotisations sont versées à la caisse de l'association. Les cotisations sont versées par le 15 octobre à 14h00. Cette cotisation est remboursable par l'État (voir l'article 1609 bis du Code de l'Éducation). Les cotisations sont versées à la Société Départementale de Calvados de l'Enseignement de l'Éducation de la Petite Enfance de la Région de la Seine-Normandie, 53 rue de la République, 14000 CAEN CEDEX 2.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : Merci de joindre un RIB

J'autorise l'établissement bancaire de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. Si cas de litige sur un prélèvement, je pourrais faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement bancaire de mon compte. Je régle le différend directement avec le créancier.

Date :
Signature :

SNUipp Calvados - B.P. 53 025 - 14017 CAEN CEDEX 2



Se syndiquer, c'est agir !
Se syndiquer, Un acte militant !

Te voir informé de la profession, de l'école et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Éducation, ce sont les orientations du SNUipp-FSU. Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement et des actions et des publications du SNUipp 14 et garantissent ainsi sa indépendance. Les collègues syndiqués donneront leur témoignage et leur soutien au SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

Sans syndiqués, Pas de syndicats !

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (de Calvados et de France), c'est du vain si les collègues ne s'alignent pas face à la dégradation et au gain individuel qu'il soit. Mais vous invitez à participer à la vie du SNUipp et le rejoindre.